

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro d	ermis		Date d'inspection			
SOCIAL SAFARI INC. 2019505					Le 16 août 2023		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Centre récréatif "B" Safari Social					(506) 386-2262		
Adresse							
55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Kyleigh Roy			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		_		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.		, , , ,		31 juil. 2023		15 août 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe qu'une évacuation en cas d'urgence a été effectuée le 13 juillet lorsque tous les groupes d'âge étaient présents. La lacune est maintenant conforme.							
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.		28(2)		31 jui	l. 2023	15 août 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe qu'une évacuation en cas d'urgence a été effectuée le 13 juillet lorsque tous les groupes d'âge étaient présents. La lacune est maintenant conforme.							
		40(1)(a)			I. 2023	15 août 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que 9 bouteilles d'eau sur 9 portent le nom de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.							
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfa est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou sapporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étique indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	son tuteur tte	48(2	,		l. 2023	15 août 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que 2 boîte à dîner sur 10 ne portent pas le nom de l'enfant. L'administratrice informe l'inspectrice qu'elle va faire un deuxième rappel aux parents. La lacune est maintenant conforme.							
Commentaires généraux							
L'inspectrice a observé la collation lors de l'inspection.							
Le ratio est respecté lors de l'inspection de suivi.							
original signé par Kyleigh Roy			Le	16 ac	oût 2023		

permis	Date	
original signé par Jessica Clavet		Le 16 août 2023
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	